

DNB : À REBOURS DE L'HISTOIRE !

Le SNEP-FSU continue de se battre pour la pleine reconnaissance de l'EPS comme discipline fondamentale dans l'éducation de tous les jeunes. Sa place dans les différents diplômes et examens de la scolarité en est un marqueur.

L'EPS, c'est fondamental !

Depuis les années 70, la profession a toujours cherché à imposer la place de l'EPS dans les examens, puis, dans un second temps, à développer cette place, notamment par le biais des coefficients. Le Bac en est le symbole le plus marquant.

Indépendamment de ce que l'on peut penser des examens, de leur rôle, leur fonction, tant qu'il y en aura, le SNEP cherchera à imposer, s'il le faut, l'EPS comme un champ de savoirs et compétences que l'École doit « certifier ».

Si l'EPS est obligatoire, dans un volume horaire non négligeable malgré la diminution des horaires scolaires des 20 dernières années, c'est que l'on juge la formation qu'elle apporte nécessaire et indispensable. Le système doit donc en certifier les apprentissages à travers les résultats obtenus par les élèves à des moments-clés de la scolarité. Un examen comme le DNB sert à cela, entre autres choses. C'est aussi une forme de diagnostic du caractère national de l'éducation. Sur un autre examen, le Bac, la commission nationale EPS, pilotée par l'IG, le dit bien : « Cet état des lieux offre une vision nationale de l'EPS aux examens et permet à chaque aca-

démie de se situer dans le paysage national » (rapport 2014-2015 page 5)

Il est alors totalement paradoxal, voire incongru, qu'au moment où le pouvoir public reconnaît à travers le socle commun (fruit d'une longue lutte du SNEP et de la profession depuis 2005) la place fondamentale de la culture physique sportive et artistique, l'EPS soit « effacée » du brevet des collèges. Ce n'est pas que symbolique, ce n'est pas que pédagogique... c'est les deux : autrement dit, c'est politique (au sens d'une orientation fondamentale). Il faut en prendre la pleine mesure car l'ignorer ne permet pas de comprendre ce qui se joue. Principalement, toutes les réformes, sous tous les gouvernements, vont dans le même sens : réduire le périmètre de l'obligation scolaire pour réduire les « dépenses » publiques. C'est pareil pour l'hôpital, la Poste...

Derrière le DNB, la question qui se pose est relativement simple à décoder : l'EPS continuera-t-elle à faire partie de l'obligation pour tous, et si oui, avec quelle circonférence, discipline fondamentale ou seulement récréative ? Tout cela n'est pas nouveau, et nous avons toujours su déjouer les pièges. Il faut se remettre à l'ouvrage. ■

Un peu d'histoire récente ?

L'arrêté du 11 septembre 1980, qui institue l'EPS obligatoire au brevet des collèges s'intitule : « Épreuve d'éducation physique à l'examen du brevet des collèges ». La note d'EPS, sur 20, est constituée par la moyenne des trois épreuves : une épreuve d'endurance (1000 m pour les filles et 2000 pour les garçons) et 2 autres choisies parmi natation, athlétisme ou gymnastique. Cet arrêté sera modifié en 85 et surtout en 87 (arrêté du 23 janvier) qui marque la suppression des épreuves ponctuelles, l'ouverture des champs d'APSA, l'affectation d'un coefficient 1 dans le cadre d'un « contrôle en cours de formation » et la prise en compte des notes en 4^{ème}.

Il faudra attendre 2012 pour une nouvelle modification, dans laquelle il est précisé (note de service du 22/06/2012) : « L'évaluation rend compte de l'acquisition par l'élève des compétences citées dans le programme d'EPS... »

Il est donc très clair, non ambigu, que l'EPS est évaluée sur ses propres programmes.

Par ailleurs, le SNEP a demandé, et obtenu, sous le précédent gouvernement, l'engagement d'un passage à un coefficient 2 pour l'EPS. Mais les autres syndicats (hormis ceux de la FSU) ont refusé. Notre IG n'a pas non plus soutenu cette idée. Ce projet a été remis sur la table après l'élection de F. Hollande. Nouveau refus, des mêmes. Pourtant cela nous aurait mis dans une posture différente lors de la refonte du diplôme. Il faut donc le savoir : dans les hautes sphères, personne, à part le SNEP, ne défend la place de l'EPS. L'année 2015, avec les nouveaux programmes et le nouveau DNB, l'a bien montré. Pour l'institution et ses soutiens habituels, tout va bien. Pas pour la profession : 20 000 enseignants d'EPS (deux tiers de la profession quand même !) ont signé nos pétitions l'an dernier ! ■

